

Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions Composant le Capital au 28 février 2015

Conformément aux articles L.233-8 II du Code de Commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nombre d'actions composant le Capital	3 284 930
Nombre Réel de droits de votes (déduction faite des actions auto-détenues)	3 484 287
Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)*	3 500 810

*En application de l'article 223-11 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers